

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 2020/2026 DU 18 MARS 2024

### COMMUNE DE PROSNES

Seconde convocation suite à l'absence de quorum lors de la réunion de conseil municipal du vendredi 08 mars 2024 à 20h00.

La réunion a débuté le 18 mars 2024 à 14h00 sous la présidence du Maire, Monsieur MUNIER Francis.

#### **Membres présents :**

Monsieur AUBERT Rémy  
Monsieur FLEURY Jean-Marie  
Madame L'HUILLIER Sylvie  
Monsieur MOUGNEAU Lionel  
Monsieur MUNIER Francis  
Monsieur NOURISSIER Fabrice

#### **Membres absents représentés :**

-

#### **Membres absents :**

Madame DROUET Françoise  
Monsieur GABRELLE Ludovic  
Monsieur KESENNE Baptiste  
Madame PICARD Sabrina

Secrétaire de séance : Monsieur AUBERT Rémy

#### **Ordre du jour :**

2024\_05 : Délibération compte administratif 2023  
2024\_05b : Délibération compte de gestion 2023  
2024\_06 : Délibération affectation du résultat 2023  
2024\_07 : Délibération budget primitif 2024

#### **2024\_05 : Délibération compte administratif 2023**

Seconde convocation suite à l'absence de quorum lors de la réunion de conseil municipal du vendredi 08 mars 2024 à 20h00.

Monsieur le Maire, ordonnateur présente le compte administratif 2023.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à la somme de	279 935.10 €
Le montant des recettes d'investissement s'élève à la somme de	336 096.51 €
L'excédent des années antérieures s'élève à la somme de	51 566.34 €
Soit un excédent de clôture 2023 de	107 727.75 €

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de	228 215.05 €
---	--------------

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à la somme de	346 545.61 €
---	--------------

L'excédent des années antérieures s'élève à la somme de 87 731.06 €

Soit un excédent de clôture 2023 de 206 061.62 €

Monsieur le Maire se retire, Monsieur Rémy AUBERT, prend la présidence de la séance pour le vote du compte administratif 2023.

Le Conseil après en avoir délibéré :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
6	0	4	1	0	1

Approuve à la majorité des membres présents le compte administratif 2023.

#### **2024\_05b : Délibération compte de gestion 2023**

Seconde convocation suite à l'absence de quorum lors de la réunion de conseil municipal du vendredi 08 mars 2024 à 20h00.

Ce compte de gestion 2023 est rigoureusement identique au compte administratif.

Le Conseil après en avoir délibéré :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
6	0	5	1	0	0

Approuve à la majorité des membres présents le compte de gestion 2023.

#### **2024\_06 : Délibération affectation du résultat 2023**

Seconde convocation suite à l'absence de quorum lors de la réunion de conseil municipal du vendredi 08 mars 2024 à 20h00.

Le Conseil Municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable, après avoir approuvé le 18 mars 2024 le compte administratif 2023 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 206 061.62 € et un excédent d'investissement de 107 727.75 € fait apparaître:

Un solde d'exécution global de : 107 727.75 €

Un solde de reste à réaliser de : - 11 000 €

Soit un excédent de financement de : 96 727.75 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2023.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2024.

Décide sur proposition de Monsieur le Maire d'affecter au budget de l'exercice 2024 le résultat suivant :

Report en section d'investissement (ligne 001 en recettes): 107 727.75 €

Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 206 061.62 €

Le Conseil après en avoir délibéré :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
6	0	5	1	0	0

Approuve à la majorité des membres présents l'affectation du résultat 2023.

#### **2024\_07: Délibération budget primitif 2024**

Seconde convocation suite à l'absence de quorum lors de la réunion de conseil municipal du vendredi 08 mars 2024 à 20h00.

Vu l'article L 1612-12 et L 2312-2 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire présentant le projet de budget prévisionnel 2024,

Le Conseil après en avoir délibéré :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
6	0	5	1	0	0

Vote à la majorité des membres présents le budget prévisionnel 2024 en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement dépenses : 518 459.48 euros.

Section de fonctionnement recettes : 518 459.48 euros.

Section d'investissement dépenses : 382 374.88 euros.

Section d'investissement recettes : 382 374.88 euros.

L'excédent de fonctionnement de 206 061.62 € est reporté au chapitre 002 recettes de fonctionnement.

L'excédent d'investissement de 107 727.75 € est reporté au chapitre 001 recettes d'investissement.

Le conseil municipal a voté une subvention aux associations suivantes : ADMR : 600 €, A.C.P.A (fourrière animalière) : 120 €, « Jeux dit récréatifs » : 130 €, YOOPI : 200 €, Judo club des petites loges : 50 €.

Le conseil municipal autorise le Maire à ordonnancer les dépenses et prescrire l'exécution des recettes de la commune.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 16h15.

Monsieur AUBERT Rémy  
Secrétaire de séance



Procès-verbal du 18 mars 2024

Monsieur MUNIER Francis,  
Maire



3